

Contrat pension canine

« Le Village Canin des 4 pattes »

La prestation dans notre village canin : « Un séjour nature »

Votre compagnon est hébergé dans un grand box individuel de 10 m² avec une partie jour et une partie nuit, le tout entièrement isolé : il pourra s'y prélasser.

Pour se dégourdir les pattes, le village canin dispose de vastes et magnifiques parcs de plus de 20 ares.

Votre compagnon à 4 pattes profitera de cet endroit deux fois par jour, où des activités ludiques l'attendent en ma compagnie.

En votre absence, vous pourrez visualiser des photos de votre loulou sur notre page Facebook, sur notre compte Instagram, ou directement sur notre site internet (Village canin des 4 pattes).

Nous apportons une attention particulière à la santé, à l'alimentation et au bien-être de votre compagnon.

C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir remplir la [fiche signalétique](#).

Les horaires d'ouverture et les tarifs :

- Horaires : Nous vous accueillons du lundi au samedi de 16 à 18H (sur rendez-vous le dimanche). Le départ devra se faire entre 10:00 et 12:00.
- Tarif : 20,00 € par jour et par chien, nourriture comprise.

Pour valider votre réservation, 50 % d'arrhes vous seront demandés lors de la réservation.

Le solde est à régler lors du départ de votre compagnon.

La totalité du séjour sera facturée même si celui-ci est écourté et il ne fera l'objet d'aucun remboursement.

- Caresses et câlins : à volonté, et sans aucun supplément ☺

Partie réservée à la pension

Nombre de jours de pension : X 20€ = TTC

Contrat pension canine

« Le Village Canin des 4 pattes »

Les autres dispositions et obligations :

- Soins médicaux possibles
- L'identification du pensionnaire est obligatoire (tatouage ou puce)
- La vermifugation devra être faite quelques jours avant l'entrée en pension ainsi que le traitement anti-puces et anti-tiques
- La vaccination est obligatoire pour les chiens entrant en pension
- La vaccination contre la toux du chenil est vivement recommandée
- Le carnet de santé est à fournir obligatoirement
- L'alimentation est fournie par nos soins
- Tout autre objet (jouets, panier, ...) est accepté dans la mesure où celui-ci ne risque pas de mettre votre animal en danger
- Notre responsabilité sera dérogée lors de tout incident imprévisible.
- En cas de décès de votre compagnon il sera pratiqué, à la demande et à la charge du propriétaire, une autopsie qui déterminera la cause du décès de celui-ci

La signature du présent contrat vaut acceptation des conditions indiquées ci-dessus. Merci de votre confiance.

Fait à Le

Nom, Prénom et Signature précédés de la mention « Lu et approuvé » :

Le présent contrat est à compléter et à retourner par courrier ou par email :

Le village canin des 4 pattes
1 Rue de la Cheture
55110 FORGES-SUR-MEUSE
valeriepietretti@gmail.com